

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc VAN ACKER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Bernard LE CONTE, Madame Martine OPERON, Madame Anick CAZIER, Madame Brigitte OLIVIER, Monsieur Jean TILLIER, Monsieur Benoît JOLY, Mme Aurélie VERLEYE, Monsieur Camille KASTELYN, Monsieur Thibaut QUENTIN.

Absent excusé : Monsieur Jérôme PARIZE

Madame Martine OPERON est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Lecture est faite du Procès-Verbal de la séance précédente.

COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à l'élection partielle, une nouvelle affectation des conseillers est établie (voir annexe). A noter la création d'une nouvelle commission : « communication » (facebook, site internet).

DELIBERATION ADMINISTRATIVE

A compter du 1^{er} janvier 2025, les actes concernant l'urbanisme, établis par la CCOP seront désormais payant. La Commune de Vendeuil-Caply n'est pas obligée d'utiliser le Service Urbanisme de la CCOP, une autre solution payante serait alors à trouver pour la rédaction des documents et les différentes démarches. Si la commune de Vendeuil Caply souhaite continuer à utiliser le Service Urbanisme, elle devra s'acquitter des sommes qui lui seront facturées. A noter que, comme l'exige la loi, les factures ne peuvent être répercutées sur les pétitionnaires.

Vote : POUR à l'unanimité.

CALVAIRE « DESACHY »

Situé entre Vendeuil et Caply, sur la pointe du musée qui fait face à la route qui vient de Caply, le calvaire « Desachy » est devenue propriété de la Commune.

Par acte signé le 28 juin 2024, l'acquisition du calvaire s'est réalisée pour l'euro symbolique.

Il est proposé au conseil d'entreprendre la restauration du Calvaire. Parmi les devis présentés, celui de la Société SAS SIMCO donne le meilleur prix (1920 euros TTC). Cette société a déjà réalisé la restauration d'une dizaine de calvaires.

Une délibération est à prendre pour l'obtention d'une subvention de 50% par la CCOP au titre de la restauration du petit patrimoine :

Vote : POUR à l'unanimité

CEREMONIE DES VOEUX

La date de la cérémonie des vœux est fixée au vendredi 17 janvier 2024 à 18h30.

Moment festif pour ce début d'année 2025, les habitants sont tous cordialement invités.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 décembre 2024

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de tontes des bas cotés seront désormais confiés à M Camille KASTELYN, cette fonction était précédemment confiée à M VAN ACKER, qui devenu Maire, ne peut plus exercer ce type d'activité.

Monsieur le Maire propose que les réunions de conseil se tiennent désormais le jeudi soir à 19h. L'ensemble du conseil approuve cette proposition.

Mme Anick CAZIER présente un devis pour le remplacement de l'éclairage de l'école par des ampoules LED. Ce devis sera analysé par M le Maire pour étude et décision.

Mme Anick CAZIER explique le principe de fonctionnement de l'éclairage du parking de la salle des fêtes : Afin qu'il ne reste pas éclairé tout un week-end, une extinction s'opère automatiquement au bout de trois heures. Si le besoin d'éclairage devait être supérieur à 3 heures, il suffit de réenclencher manuellement l'éclairage du parking.

Mme Anick CAZIER informe que le chauffage de la salle des fêtes est désormais préréglé. Le chauffage est réglé à une température suffisante et n'est pas modifiable.

Mme Anick CAZIER indique que la Société FONTAINE, n'a pas été informée de la rupture du contrat qui la liait avec la commune. Elle était en charge de la maintenance électricité et sécurité de la salle des fêtes. Il convient, sans tarder de régulariser cette situation par une information de la commune à ladite société FONTAINE.

M Camille KASTELYN, propose de rendre la commune plus lumineuse pour les fêtes de Noël et de fin d'année. Des guirlandes lumineuses verticales pourraient être installées par endroit.

M Camille KASTELYN, indique avoir été sollicité par l'agent communal pour le nettoyage de la décharge. Ce nettoyage sera réalisé dans les jours qui suivront.

M Camille KASTELYN, signale que le panneau « danger » lumineux situé en bas de Caply ne s'enclenche pas à l'arrivée des voitures,

M Camille KASTELYN, propose l'installation de panneaux d'interdiction pour les quads et motos sur le chemin reliant la salle des fêtes aux marais. Ce chemin doit rester pédestre.

Mme Aurélie VERLEYE, signale que l'interphone à l'usage des parents ne fonctionnent plus. Réponse : Un devis de la société Duquesnoy doit parvenir à la Mairie

Mme Martine OPERON, demande le pourquoi des étincelles électriques qui se sont déclarées sur le poteau proche de l'abribus. Réponse : Ces fortes étincelles électriques se sont déclarées un soir. Les lieux ont été sécurisés et ENEDIS est intervenu en début de matinée pour changer certains câbles endommagés. Cet incident n'a provoqué aucun dégât ni coupures électriques.

L'ordre du jour étant épuisé, et les conseillers n'ayant plus de questions, M. le Maire, lève la séance à 20h20.

Prochaine réunion fixée au jeudi 27 mars 2025 à 19H00

La secrétaire,

Le Maire,